



Référence : BIM-FP 26-002

Destinataires :

Responsables de l'évaluation ou de GeXamine
Responsables de BIM-FP dans les organismes scolaires
Conseillers pédagogiques
Enseignants du programme Secrétariat médical

Merci de faire suivre ce message aux personnes concernées.

Objet : Épreuves retirées : ASP 5374 Secrétariat médical, 449-333, Compétence 4 — Révision de rapports transcrits par systèmes automatisés, versions A et B

Nous avons été informés par le réseau d'un bris de confidentialité majeur. Considérant les circonstances qui entourent ce bris, nous avons dû **retirer définitivement** les épreuves mentionnées ci-dessus.

La validité des épreuves étant compromise, nous vous recommandons fortement d'éviter de les utiliser. Une notice « abandonnée » sera affichée dans GeXamine pour rappeler qu'elles sont retirées.

Comme précisé dans le communiqué envoyé annuellement, il est établi que seul le personnel concerné est autorisé à utiliser les épreuves qui lui sont attribuées, et ce, dans le seul contexte et lieu que celui de ses fonctions au sein d'un organisme scolaire.

Aucune version électronique des fichiers ne doit circuler. Ces balises concernent aussi bien les épreuves d'évaluation BIM que les épreuves modifiées, en tout ou en partie.

L'équipe BIM compte sur la collaboration du réseau afin d'assurer la confidentialité et la pérennité des outils d'évaluation de sanction utilisées à l'échelle provinciale que sont les épreuves BIM.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, nous vous invitons à communiquer avec nous.

Nous regrettons les inconvénients que ces retraits pourraient vous causer. Nous vous remercions de votre compréhension et vous présentons nos meilleures salutations.

L'équipe BIM-FP
bim@grics.ca